



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 2406

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le dossier de l'indemnisation de nos concitoyens qui avaient souscrit, pour un montant de 400 millions francs or, les titres des emprunts contractés par la Chine avant la Première Guerre mondiale, comme l'indique le groupement national de défense des porteurs de titres anciens. Ce dossier aurait été évoqué lors de la dernière visite en Chine du président de la République, le gouvernement de Pékin refusant pour l'instant d'envisager le règlement de cette dette extérieure. Il lui demande en conséquence les dispositions qu'il compte prendre concernant ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur le problème de l'indemnisation des Français, qui avaient souscrit des titres d'emprunts chinois avant la Première Guerre mondiale. Les autorités françaises n'ont pas manqué, depuis de longues années, d'exprimer auprès des autorités chinoises la nécessité d'aboutir à un règlement de cette question. Le contexte des relations économiques et politiques entre les deux pays s'avérant plus favorable, le ministre des affaires étrangères a évoqué ce problème lors de la dernière visite en France du Premier ministre chinois. Toutefois, si ces interlocuteurs ont pris note des attentes de la France, seule une volonté commune d'aboutir peut permettre un règlement positif de cette affaire. Dès que des progrès substantiels auront été enregistrés, les personnes concernées en seront immédiatement informées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2406

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2681

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3170